

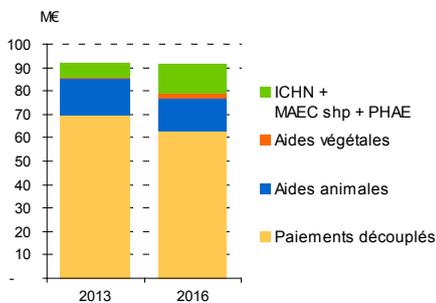
Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département de la Dordogne

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) est plutôt stable. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses. Mais si les petites exploitations individuelles restent très fréquentes, les formes sociétaires progressent et la SAU par exploitation augmente. En conséquence, malgré une stabilité des montants moyens à l'hectare, les montants moyens par exploitation augmentent.

Les montants des paiements découplés ont diminué, notamment pour les plus grandes exploitations. Dans le même temps, l'augmentation de l'ICHN a surtout bénéficié aux élevages ovins, caprins et bovins. Certaines exploitations ont aussi bénéficié de nouvelles aides végétales (légumineuses fourragères, aide à la transformation de prune, ...).

La réforme a été favorable aux élevages herbivores, en particulier aux bovins laitiers avec l'accès à l'ICHN et une nouvelle aide laitière après la suppression des quotas.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

Précision : Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais **hors assurances récoltes** et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

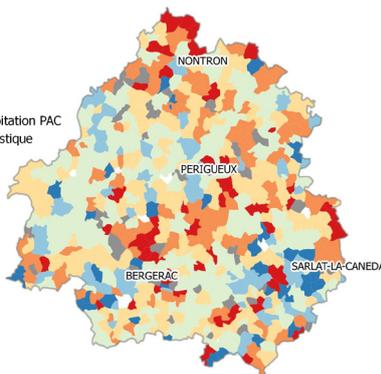
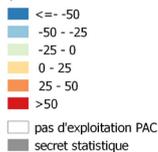
Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	92 117 196	91 576 346	-0,6
Nombre d'exploitations bénéficiaires	6 055	5 569	-8,0
Montant moyen par exploitation (€)	15 213	16 444	8,1
SAU (ha)	293 285	290 391	-1,0
Montant moyen par hectare (€)	314	315	0,4
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		928 652	

Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune

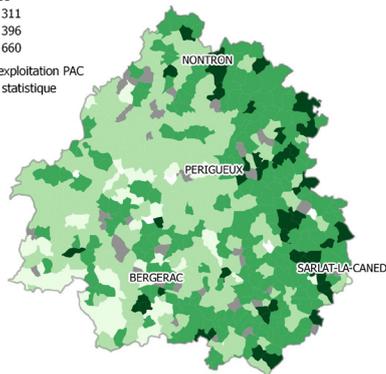
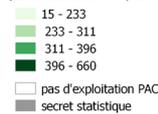
Evolution 2013 - 2016 des montants pilier1 et ICHN, par hectare de SAU, en €/ha



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016

Montant 2016 pilier1 et ICHN par hectare de SAU, en €/ha



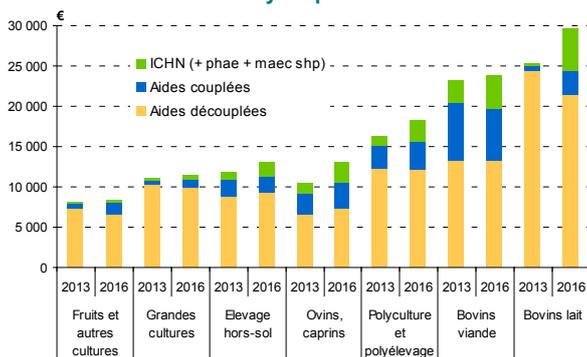
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	6 055	5 569
Exploitants	6 875	6 364
SAU moyenne (en ha)	48	52
Moins de 50 ha de SAU	65%	63%
Plus de 100 ha de SAU	14%	16%
Exploitations individuelles	80%	77%
EARL	10%	11%
GAEC	4%	6%
SCEA	3,9%	4,3%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact sur les 4 884 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : 0 €
Gain supérieur à 1 350 € pour 25 % des exploitations
Perte supérieure à 1 290 € pour 25 % des exploitations

32 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 35 % ont gagné 10 % ou plus.

Les aides ont augmenté pour sept élevages de bovins laitiers sur dix (ABL et accès à l'ICHN) et sept exploitations sur dix de fruits et autres cultures permanentes (aide à la transformation de prune). Plus de 60 % des élevages d'ovins-caprins ont aussi perçu plus.

Les aides ont augmenté pour la moitié des élevages de bovins viande et de polyculture-polyélevage.

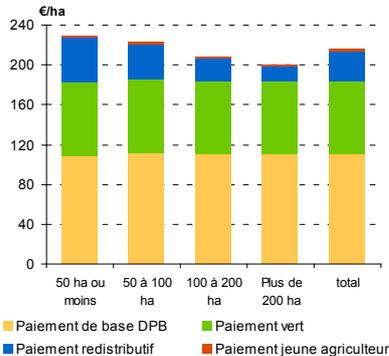
Six exploitations de grandes cultures sur dix ont perçu moins en 2016.

Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	62 842 558	5 550	11 323
Paiement de base DPB	31 944 163	5 550	5 756
Paiement vert	21 573 540	5 550	3 887
Paiement redistributif	8 844 409	5 550	1 594
Paiement Jeune agriculteur	480 446	259	1 855
Paiement découplé 2013	69 969 130	6 025	11 613
% évolution 2013 à 2016	-10,2%	-7,9%	-2,5%

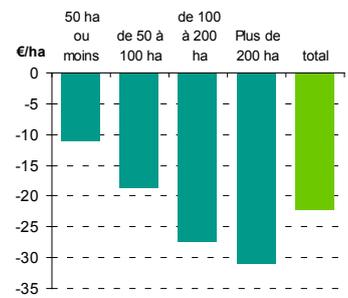
Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► Les paiements redistributifs expliquent en grande partie la baisse plus importante pour les grandes exploitations.

Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
Aides animales	15 392 195	13 974 324	-9%	2 213	2 150	-3%	6 955	6 500	-7%
dont allaitante (PMTVA en 2013, ABA en 2016 + VSLM/bio)	14 401 508	12 339 640	-14%	1 961	1 614	-18%	7 344	7 645	4%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	0	556 719		0	355		0	1 568	
ovins et caprins	990 687	1 077 965	9%	317	287	-9%	3 125	3 756	20%
Aides végétales	360 577	2 439 353	577%	228	951	317%	1 581	2 565	62%
dont protéines	163 650	1 549 429	847%	101	894	785%	1 620	1 733	7%
autres végétales (prune,...)	196 927	889 924	352%	128	81	-37%	1 538	10 987	614%
Total aides couplées	15 752 772	16 413 677	4%	2 368	2 445	3%	6 652	6 713	1%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par 45 % des bénéficiaires de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte.

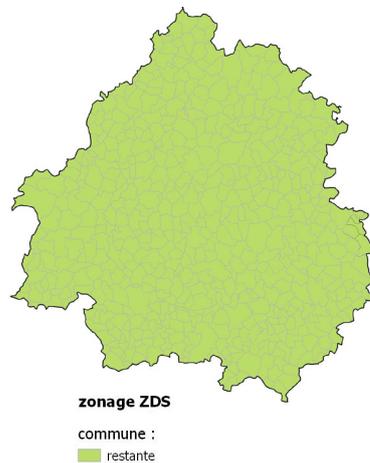
Après la réforme des zones défavorisées simples en 2019, toutes les communes du département resteront dans le zonage.

Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

	2013	2016	%
Montant total (€)	6 395 294	12 320 111	92,6
Bénéficiaires	1 856	1 956	5,4
Montant moyen (€)	3 446	6 299	82,8

Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

En 2016, 35 % des exploitations de Dordogne ont perçu l'ICHN.

Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions>

Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	1 359 248	1 591 668	256	241	5 310	6 604
Maintien AB	782 793	1 335 492	266	367	2 943	3 639
Assurance récolte	636 698	984 674	712	629	894	1 560

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
2015 : MAEC	347 328	93	3 735
dont Localisées surfaciques	144 308	60	2 405
API (protection des abeilles)	93 083	28	3 324
Systèmes herbagers et pastoraux	88 970	24	3 707
2013 : MAE	1 784 266	395	4 517

Autres MAEC en 2015 : Systèmes polyculture élevage herbivores, Localisées linéaires, Protection des Races Menacées de disparition

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHP) a été estimée pour 2016.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAUDAUD
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

